

COV/COSV

composés organiques et semi volatils



MOUSSE POLYURÉTHANE
ISOLANT SYNTHÉTIQUE
PEINTURE
COLLE
MOQUETTE
PAPIER PEINT
BOIS AGGLOMÉRÉ
TEXTILE
PLASTIQUE

Cancérogènes, irritants, allergisants, les COV/COSV sont émis par les peintures, colles, moquettes, isolants, papiers peints, bois agglomérés, textiles, meubles en matières synthétiques, parfois en quantité très importantes selon l'application prévue.

Catégorie

Substances autorisées mais estimées préoccupantes d'un point de vue sanitaire et/ou environnemental.

Famille de substance

Bien que la définition exacte puisse varier selon les institutions, les COV sont des solvants organiques, liquides à température ambiante, avec un point d'ébullition inférieur à 250 °C (env. 380 °C pour les COSV). Ces substances se retrouvent donc très facilement sous forme volatile dans l'air. Ils peuvent être d'origine naturelle ou synthétique.

Utilisation dans la construction

Les peintures, colles, moquettes, isolants, papiers peints, bois agglomérés, textiles, meubles en matières synthétiques peuvent contenir des COV/COSV, en quantité parfois très importantes selon l'application prévue. Les émissions primaires sont importantes immédiatement après la fabrication. Elles diminuent en général fortement les premiers mois après la mise en œuvre.

Impact santé

Il existe des centaines de substances organiques répondant à la définition ci-dessus et les effets sur la santé peuvent être très variés. A titre d'exemple, le MEKO (méthyl éthyl ketoxime), un solvant très utilisé en peinture et pour la production de mousse polyuréthane est une substance qui peut causer des irritations, des réactions allergiques et qui est suspecté de causer des cancers.

Ce qu'en dit la loi

La Conférence des services fédéraux de la construction et de l'immobilier (KBOB) recommande de respecter la limite de 1'000 µg/m³ de COV dans l'air intérieur.